



Jugement apres violence conjugale

Par **Nadvar**, le **22/03/2021** à **14:39**

Bonjour,

J'ai une question : on a eu une dispute, mon compagnon et moi, il a été en garde à vue 2 jours, moi au foyer. On a essayé de se remettre ensemble, j'ai envoyé des courriers au tribunal, au juge-magistrat et je n'ai jamais eu de reponse. Le jour de l'audience, je ne suis pas allée mais mon ex compagnon est parti avec son avocate. Il a pris 6 mois de sursis pendans 2 ans et interdiction de rentrer en contact avec moi. Mais on s'aime et on veut se remettre ensemble.

Je voulais savoir, après les 6 mois, si l'interdiction est toujours valable ou s'il faut que je fasse un courrier encore au juge ?

Merci de m aider svp.

Par **amajuris**, le **22/03/2021** à **16:23**

bonjour,

le jugement ne mentionne pas la durée de cette interdiction ?

j'ai l'impression que l'interdiction de contact est de 2 ans.

je pense que parmi les 150 femmes assassinées annuellement par leurs compagnons, il y avait beaucoup qui aimaient leurs assassins sans oublier celles qui ne sont mortes mais qui

sont marquées pour la vie.

salutations

Par **Nadvar**, le **22/03/2021** à **19:11**

Oui, c'est 2 ans. Mais il n'y a pas eu de violences, juste échange de paroles mais il m'a mise dehors de la maison, donc c'est 2 ans pour qu'on reprenne contact ?

Par **Nadvar**, le **24/03/2021** à **08:37**

Je ne le défends pas mais, moi aussi, mon caractère est plus fort que lui, tous les deux on n'a eu tort, ni lui ni moi, le problème est que c'était la première fois, on vivait bien pendant 2 ans, il a des problèmes par son passé, je comprends, il s'est excusé et moi aussi, mais le juge a décidé 6 mois de sursis pendant 2 ans ! cela veut dire qu'on n'a pas le droit de se parler ? Et y a-t'il moyen de faire une requête pour annuler l'interdiction ? Pourtant, que l'histoire de la dispute était en juillet 2020 ?

Merci de me renseigner.

Par **Tisuisse**, le **24/03/2021** à **08:55**

Ces 2 ans démarrent à la date du prononcé du jugement, pas à la date de la dispute. Ce jugement est fait pour vous protéger, pas pour le protéger.

Que feriez-vous si, en plein nuit d'hiver, alors qu'il fait - 15 à - 20 ° dehors, il vous remet à la porte ? Vous iriez où ? Pour la justice, c'est bien une forme de violence.

Pour répondre à votre question le mieux serait de prendre conseil avec un avocat spécialisé ou auprès d'une association de défense des femmes battues.

Par **Nadvar**, le **24/03/2021** à **09:42**

D accord merci je sais que ca se fais pas ce qu il a fais mais il aurait jamais aller loin peut parcequ il est quelqu'un de tranqui voila je sais qu il a regretter juste est qu il ya une Possibilité d annulé l interdiction de contacte
Cordialement

Par **amajuris**, le **24/03/2021** à **09:43**

compte-tenu du nombre de femmes assassinées ou violentées par leurs compagnons, je pense que vous ne trouverez aucun juge qui prendra le risque de réduire la durée de 2 ans d'éloignement

surtout que vous indiquez qu'il a déjà eu des problèmes dans le passé.

Par **Nadvar**, le **24/03/2021** à **09:51**

Mais les problèmes c'est pas la violence les problèmes c'est que son ex femme refuse lui donner des enfants depuis qu'il lui a présenté les enfants cela maintenant ça fait 1 an et demi qu'il n'a pas vu les filles et ça lui rend malade même avec les pilules donc ça ne va pas changer mais à aucun moment il n'était connu comme un homme violent

Et franchement j'ai tout quitté pour lui et là il a demandé à sa maman si j'étais d'accord si elle veut revenir vivre avec elle je prendrai la responsabilité mais moi j'ai préféré faire les choses au clair pas hors la loi

Par **jodelariege**, le **24/03/2021** à **11:09**

bonjour

attention si vous décidez vous de le rencontrer il risque de partir en prison...

Par **Nadvar**, le **24/03/2021** à **11:21**

Oui je sais non je ne le vois pas justement je ne veux pas prendre ce risque pour lui